

**COMMUNE DE SAINT-LAURENT-LES-TOURS**  
**Compte-rendu du Conseil Municipal**  
**Jeudi 14 décembre 2017 à 18h**

**Présents :** Mr Pascal Lagarrigue – Maire

Mmes Christiane Labrousse, Stéphanie Roussies, Mrs Maurice Eyzat, Julien Boris, adjoints  
Mme Nathalie Brunet  
Mrs Firmin Ferrandery, Laurent Raffy, Willy Tchaghtchougha

**Excusés représentés :**

Mme Muriel Cazard par Mme Stéphanie Roussies  
Mme Patricia Lamagat par Mme Christiane Labrousse  
Mme Isabelle Tersou par Mr Pascal Lagarrigue

**Excusée :** Mme Sonia Soulhol

**Absent :** Mr Daniel Mack

**Ordre du jour :**

1. Approbation du compte-rendu du conseil municipal du 17 novembre 2017
2. Participation des communes extérieures aux frais de fonctionnement des écoles maternelles et primaires
3. Restauration des toiles de l'église : désignation de l'entreprise
4. Service assainissement :
  - tarifs 2018
  - extension du réseau assainissement de Crayssac
5. Projet du parc multi-activités :
  - présentation des possibilités d'aménagement
  - validation du projet et demande de subventions
6. Attribution des subventions 2017 : examen des derniers dossiers reçus
7. Questions diverses

**Secrétaire de séance : Mme Christiane Labrousse**

**1. Approbation du compte-rendu du conseil municipal du 17 novembre 2017**

Le compte-rendu est approuvé à l'unanimité des membres présents.

**2. Participation des communes extérieures aux frais de fonctionnement des écoles maternelles et primaires**

La commission des finances s'est réunie le 07/12/2017 et a analysé l'ensemble des dépenses de fonctionnement de l'école pouvant entrer dans le calcul des participations demandées aux communes ayant des enfants scolarisés à Saint-Laurent-Les-Tours.

Les tarifs ci-dessous sont proposés :

	Pour mémoire tarifs 2017	Tarifs 2018
Enfant en maternelle	895 €	899 €
Enfant en primaire	799 €	798 €

→ **Le conseil municipal émet un avis favorable à l'unanimité.**

### 3. Restauration des toiles de l'église : désignation de l'entreprise

Mr le Maire rappelle qu'une consultation a été lancée pour la restauration des toiles à remettre en place sur le retable restauré et récemment installé. Deux entreprises ont répondu en présentant des différences importantes sur la façon de restaurer les toiles et sur le tarif proposé.

Mr Bru, conservateur des Antiquités et Objets d'Art du Lot, auquel ont été soumises les deux propositions, propose à la collectivité de retenir l'entreprise CRPA de Gaillac dont le devis s'élève à 25 930 € HT : il estime que cette entreprise est la plus performante dans la qualité de travail de restauration. Il précise que cette offre, pourtant la plus élevée, peut permettre de percevoir une subvention au titre de l'Etat (40 %), de la Région Occitanie (20%) et du Conseil Départemental (10%).

→ **Le conseil municipal émet un avis favorable avec 8 « oui » et 4 « abstention ».**

### 4. Service assainissement

#### - Tarifs 2018

Mr le Maire propose de reconduire les tarifs de l'année 2017.

	Pour mémoire tarifs 2017	Tarifs 2018
Forfait	77 €	77 €
Prix du m <sup>3</sup>	0,93 €	0,93 €

Pour information, l'Agence de l'Eau Adour Garonne augmentera sa cotisation de 0,245 € le m<sup>3</sup> à 0,250 € le m<sup>3</sup>.

→ **Le conseil municipal émet un avis favorable à l'unanimité.**

#### - Extension du réseau assainissement de Crayssac

Mr le Maire rappelle que la station de Crayssac ne fonctionne qu'à 40 % de ses capacités et qu'il avait été envisagé de prolonger le réseau sur le secteur de Lacatusse. Une étude avait été demandée au cabinet Dejante Eau et Environnement afin de connaître les solutions les mieux adaptées aux lieux.

Mr le Maire propose à l'assemblée de se positionner sur le prolongement du réseau assainissement collectif en sachant qu'il conviendra également de refaire le réseau d'eau et l'enfouissement des lignes TELECOM et EDF.

→ **Le conseil municipal émet un avis favorable à l'unanimité sur ce projet.**

### 5. Projet du parc multi-activités

Mr le Maire présente à l'assemblée le projet qui consiste à restructurer les terrains de tennis existants, plus ou moins vétustes, avec tout d'abord la régénération du court de tennis n° 1, puis la création d'un parc multi-sports sur le court de tennis n° 2. Il précise que ce projet s'inscrit dans une redynamisation du centre bourg à proximité des équipements sportifs et de loisirs existants (foyer rural, aire de jeux pour enfants, boulodrome, terrain de football).

L'accès à cet équipement serait libre et gratuit pour tous les administrés et favoriserait un lien social et intergénérationnel.

Cette structure complémentaire traduit l'intérêt que le conseil municipal trouve à créer un centre bourg vivant et à dynamiser le cœur de village. Elle permettra aussi d'offrir aux élèves du groupe scolaire Jean Lurçat de notre commune des activités sportives supplémentaires sur place.

Le montant H.T. de ce projet s'élève à la somme de 54 735,17 € H.T. ; il peut être subventionné à hauteur de 30 % par la D.E.T.R. (Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux), par le Conseil Départemental et par le Conseil Régional. Une aide pourra également être demandée auprès du C.N.D.S. (Centre National pour le Développement du Sport).

→ ***Le conseil municipal émet un avis favorable à l'unanimité.***

## **6. Attribution des subventions 2017 : examen des derniers dossiers reçus**

Pour rappel, lors du conseil municipal du 17 novembre 2017, il a été attribué les subventions suivantes :

- Association des Parents d'Elèves : 1500 €
- Association de Pétanque : 350 €
- Saint-Céré Rugby (club) : 700 €
- Association les Effilochés : 350 €

Deux demandes étaient en attente de pièces complémentaires, celle du Comité des Fêtes et celle de l'Association de Chasse. Les dossiers étant désormais complets, il est proposé d'attribuer les subventions suivantes :

- Comité des fêtes : 1 500 €
- Association de chasse : 250 €

→ ***Le conseil municipal émet un avis favorable à l'unanimité pour la subvention du comité des fêtes et avec une abstention pour l'association de chasse.***

## **7. Questions diverses**

### **- Aménagement de l'avenue Jean Lurçat :**

Une réunion est prévue le lundi 18 décembre à 14h pour présenter le projet d'aménagement de l'avenue Jean Lurçat avec le cabinet Dejante et les différents concessionnaires (Fédération Départementale d'Énergies du Lot, Service Territorial Routier, France Télécom, Orange, Syndicat Intercommunal Adduction Eau Potable St-Laurent-Belmont).

Mr le Maire informe qu'il a reçu en mairie Mme et Mr Inchausti, propriétaires du terrain jouxtant le mur du cimetière, et présentant un intérêt pour l'aménagement des lieux en continuité de l'aménagement de l'avenue Jean Lurçat. Mme et Mr Inchausti seraient d'accord pour vendre cette parcelle à la commune, le prix reste cependant à fixer.

- Le pot de fin d'année avec les agents et les élus est prévu le vendredi 22 décembre 2017.

Fin de séance : 20h51.

Vu le Maire,

Pascal LAGARRIGUE.